

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service du 24/05/2024 parue au BOESR n° 26 du 27/06/2024, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2025 ;
- Vu les modalités de recrutement des enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur approuvées par le conseil académique du 19 septembre 2024 et du conseil d'administration du 27 septembre 2024 fixant et de création des commissions de d'affectation ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4649, en Lettres modernes, de la composante UFR LLSHS est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	DUPLAA	JEAN-MARIE	AGREGE	LETTRES MODERNES
M.	GALAND	DAVID	AGREGE	LETTRES MODERNES
Mme	HELLEGOUARCH	PASCALE	MCF	LANGUE ET LITTERATURE FRANCAISES
Mme	LEVEQUE	MATHILDE	PR	LANGUE ET LITTERATURE FRANCAISES

La commission est présidée par PASCALE HELLEGOUARCH.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VILLETANEUSE, le 31/10/2024

